

LE LOGEMENT SOCIAL

Sources de progrès en Roumanie

FACTEURS PRINCIPAUX

ASSURANT LA

COHÉSION SOCIALE

COHÉSION SOCIALE : processus de développement d'une communauté de valeurs basées sur l'égalité des chances, la diversité et le pluralisme.

Les cinq dimensions de cohésion sociale sont:

l'appartenance, l'insertion, la participation, la reconnaissance et la légitimité.

Assurer le **droit fondamental au logement est primordial.**

DROIT AU LOGEMENT

“Chaque personne a droit à un niveau de vie décent, c’est à dire pouvoir assurer sa santé et son bien être pour lui et sa famille, et principalement pouvoir accéder à son alimentation, son habillement, son logement, ses soins médicaux et ses aides sociales”.

Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, 1948, art. 25-1

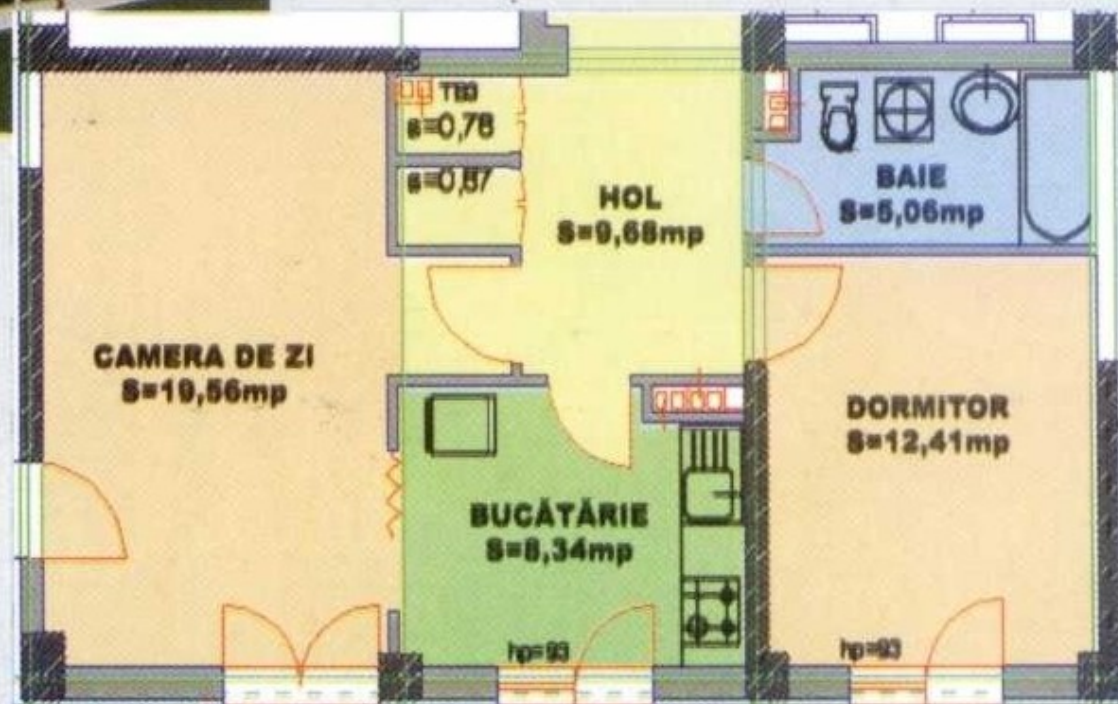


“Logement qui est attribué avec un loyer subventionné à des personnes et des familles pour lesquelles la situation économique ne permet pas d’accéder à un logement en location ou en accès à la propriété aux conditions du marché.”

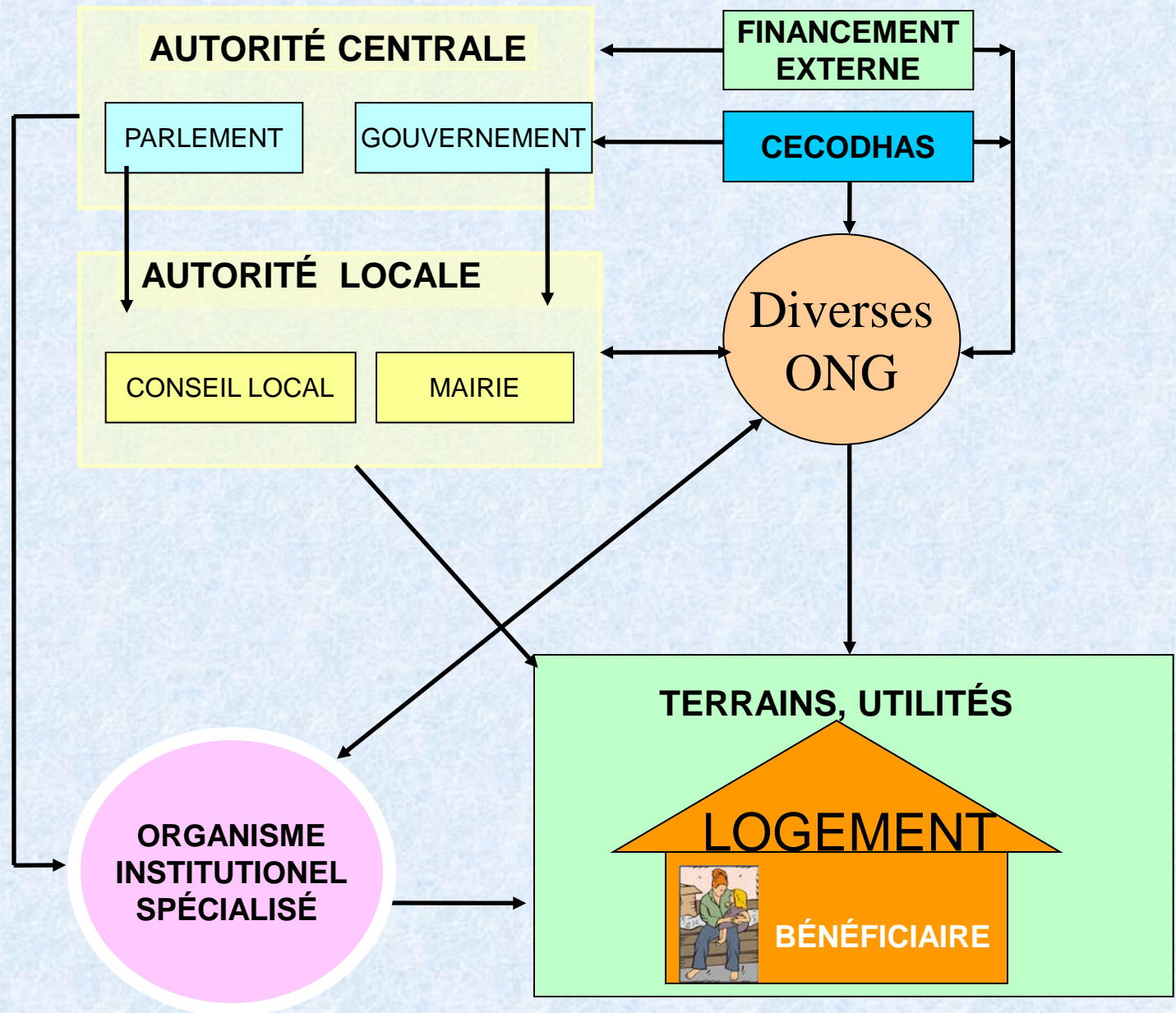
“Les logements sociaux appartiennent aux autorités administratives territoriales”

LOI SUR LE LOGEMENT 114/96

LOGEMENT SOCIAL EN ROUMANIE



INTERACTION ENTRE LES FACTEURS



FACTEURS DÉTERMINANTS RÉSOUVANT LES PROBLÈMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

LES AUTORITÉS LOCALES

*Les autorités locales sont les vecteurs les plus importants pouvant résoudre les problèmes du logement social. Dans la plupart des cas elles sont les **propriétaires** et **administrateurs** de ces logements, et les **structures responsables du suivi des bénéficiaires** et de **l'attribution** des logements sociaux.*

CONSEIL LOCAL	MAIRIE
<p>Alloue les fonds pour la construction des logements sociaux.</p> <p>Garantit les emprunts et constitue les fonds de subvention locatifs et d'aides directes vers les bénéficiaires.</p> <p>Établit les critères d'attribution des logements.</p> <p>Approuve les programmes de développement et d'investissement immobiliers.</p> <p>Alloue les terrains pour les constructions nouvelles.</p> <p>Approuve les demandes d'attribution de ces logements provenant du bureau de la Mairie.</p>	<p>Détient la propriété publique de ces logements sociaux.</p> <p>Administre les logements sociaux.</p> <p>Assure la viabilisation.</p> <p>Assure le suivi des bénéficiaires de ces logements.</p> <p>Gère les demandes de logements sociaux.</p> <p>Suit au niveau local la mise en place des programmes nationaux.</p> <p>Collabore avec les organismes non gouvernementaux et les firmes privées impliquées dans le développement du logement social.</p>

BÉNÉFICIAIRES

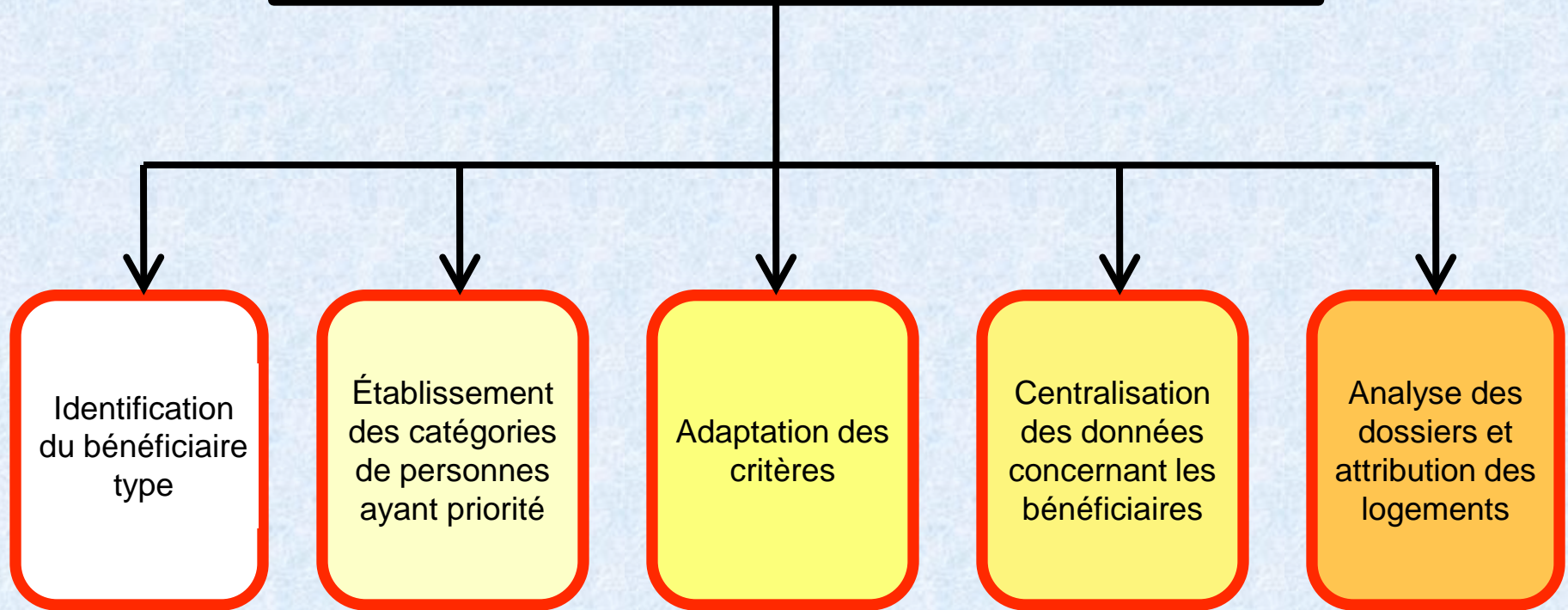
Suivant Art.42 et 43 chap.V de la LOI A114/1996- (Loi sur le Logement) ont accès à un logement social, les familles ayant un revenu moyen mensuel sur les derniers douze mois en dessous du niveau moyen mensuel d'une famille recevant une aide sociale en conformité avec la loi, majorée de 10% (calculé périodiquement par le gouvernement)

Priorités parmi les bénéficiaires:

- jeunes mariés en dessous de 35 ans
- jeunes venant d'institutions (orphelins), atteignant leur 18 ans
- invalides de niveau I et II
- personnes handicapées
- retraités
- anciens combattants et veuves de guerre
- autres personnes et familles rentrant dans les conditions de la loi

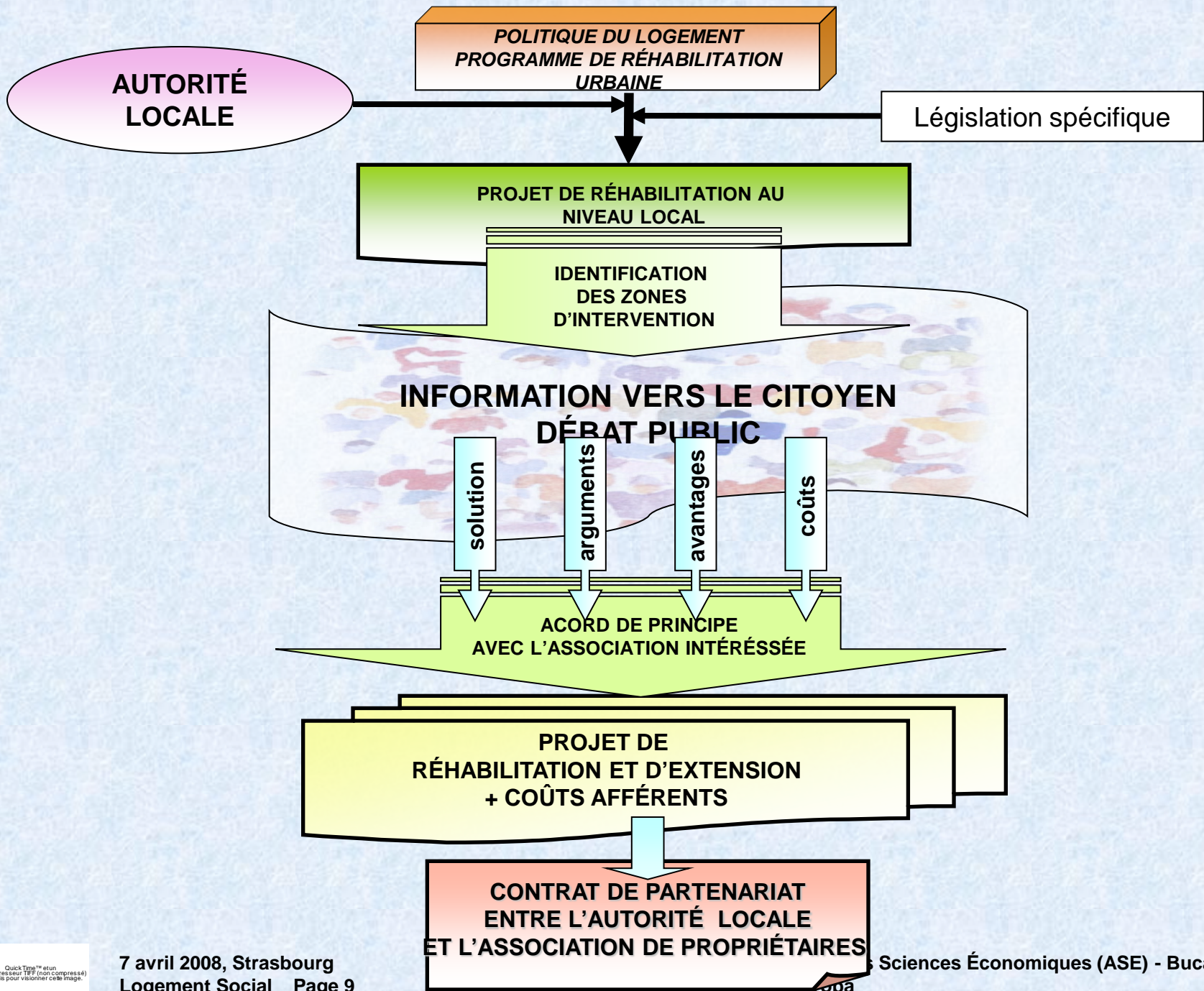
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU INSTITUTIONNEL SPÉCIFIQUE AU LOGEMENT SOCIAL

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL



PERSPECTIVE STRATÉGIQUE INTÉGRATION DU LOGEMENT SOCIAL DANS LE PLAN D'URBANISME

1. RÉHABILITATION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES SUR LE PLAN:
 - sismique
 - thermique
 - technico-fonctionnel
2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS EXISTANTS (façades, parties communes, ...)
3. CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE CADRE DES NOUVELLES LOIS SUR L'URBANISME



MANSARDER LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

CETTE DÉMARCHE NÉCESSITE LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME COHÉRENT AU NIVEAU NATIONAL.

CELUI-CI PERMETTRA DE RENDRE LE PROJET APPLICABLE AU NIVEAU LOCAL.

AVANTAGES

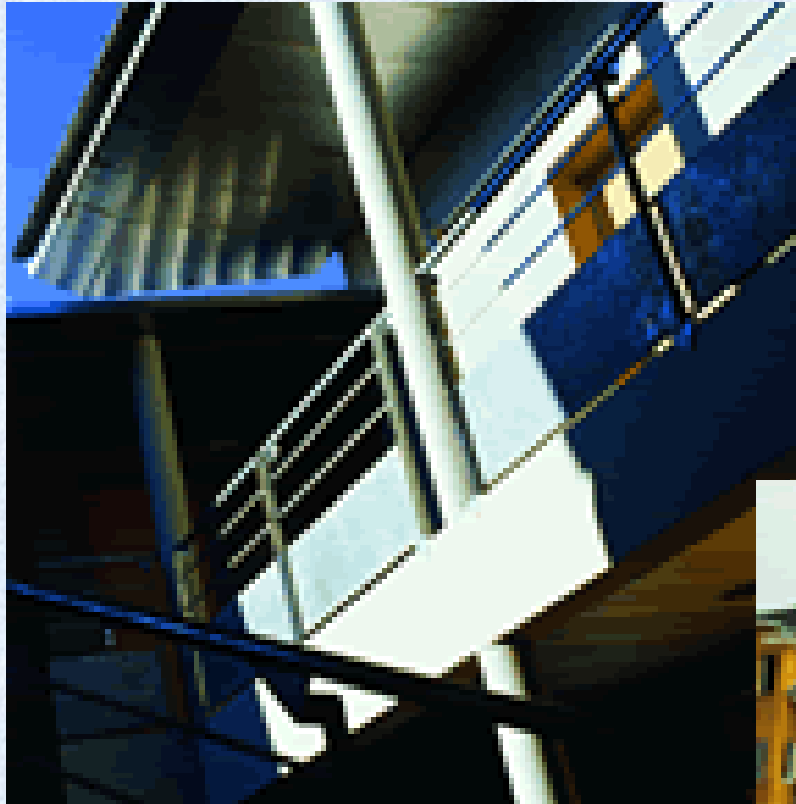
- Résout le problème de dégradation des toitures existantes.**
- Met en conformité les bâtiments avec les normes modernes d'isolation thermique.**
- Permet d'obtenir rapidement un nombre important de logements sociaux de qualité.**

1. Mesures générales sous la responsabilité de l'Administration Centrale:

- Identifier et modifier le cadre législatif facilitant le partenariat entre public-privé et les Associations de Propriétaires et en précisant la responsabilité de chacun.
- Identifier les ressources budgétaires et les modalités de financement permettant de contracter des crédits avantageux garantis par l'état.
- Lancement de programmes de recherche sur de nouvelles solutions techniques.

2. Mesures sous la responsabilité de l'Administration Locale :

- Réaliser des études complètes de réhabilitation urbaine sur leurs régions.
- Mettre à jour l'inventaire et évaluer le parc existant.
- Identifier clairement les bâtiments susceptibles d'être réhabilités, assurer l'expertise technique et estimer les coûts.
- Réaliser les contrats de partenariat public-privé avec les Associations de Propriétaires.
- Réaliser les projets de réhabilitation et d'extension.
- Assurer le contrôle final.



**Au revoir et à
bientôt**

**Merci de votre
attention.**

